

01- 10/01/2023 Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la construction et à la gestion d'un crematorium

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 01
--	---	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la construction et à la gestion d'un crematorium

Article 1 :	Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour " l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la construction et à la gestion d'un crematorium ", il a été retenu l'entreprise "ESPELIA" (75009 PARIS), pour un montant de 24 600,00 € H.T. Le délai d'exécution des prestations est de 16 mois.
-------------	--

Fait à Argelès-sur-mer, le : 10/01/2023.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ

En date du 23/01/2023

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie

Le Maire,



Antoine PARRA.

[Signature]



Formalités de l'Etat
mise à disposition du
du 23/01/23 au
Certifié exact par le Maire :

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2023

Application espace E.legitim.com

99_RU-066-21680800-20230110-DEC01_25011